



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 15487

Texte de la question

M. Christian Cuvilliez attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur une situation importante que porte à notre connaissance le personnel du centre technique de maintenance départemental de La Poste de Seine-maritime. A compter du 1er juillet 1998, La Poste a décidé de mettre en place, dans la délégation nord-ouest dont fait partie le département de Seine-Maritime, un projet visant à la restructuration complète des services techniques en intégrant la réduction du temps de travail. Actuellement, les services techniques interviennent directement et rapidement dans les différents établissements postaux du département (centre régional des services financiers, centre de tri, bureaux de poste et leurs annexes). La mise en place de ce projet prévoit un rattachement à une structure nationale et non plus départementale ainsi que des suppressions d'emplois allant à l'encontre des créations espérées avec la mise en place des 35 heures. Les conséquences pour tous les établissements postaux seront des délais d'intervention considérablement augmentés, une aggravation des conditions de travail et une dégradation de la qualité de service. Il souhaite obtenir des informations sur cette situation préoccupante.

Texte de la réponse

La Poste a entrepris en 1997 une étude de réorganisation de ses services de maintenance des équipements et de support aux utilisateurs dans le but d'en déduire les coûts et d'améliorer la qualité des prestations fournies aux services internes de La Poste. Cette activité qui concerne un parc de plus de 400 000 équipements d'informatique, de télécommunications et de sécurité utilisés dans le réseau des bureaux de poste et les services administratifs, est considérée comme stratégique pour La Poste. Aussi, il a été décidé de la maintenir en interne à La Poste et de la réorganiser en se référant aux meilleures pratiques de la profession. Le projet retenu par La Poste pour garantir et développer la qualité de service s'appuie sur la création d'une structure nationale regroupant les services techniques nationaux et les services de maintenance actuellement rattachés à chaque direction départementale. Cette nouvelle structure, entièrement dédiée à la fonction de maintenance, des équipements, permettra de professionnaliser la fonction en s'appuyant sur les compétences disponibles en interne. Dans la nouvelle structure, les techniciens actuellement affectés aux centres de maintenance départementaux conserveront leur résidence administrative. Ils seront rattachés à des antennes territoriales de maintenance dont la localisation sera guidée par l'implantation et la densité du parc des matériels. La phase expérimentale conduite dans la délégation Nord-Ouest permettra de procéder à la définition fine de l'organisation en associant aux travaux les personnels concernés et en intégrant l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Données clés

Auteur : [M. Christian Cuvilliez](#)

Circonscription : Seine-Maritime (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15487

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3203

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4688